



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à 19h14, le Conseil Municipal de la Ville de Bondy s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vendredi 21 juin 2024.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTTE Laurent, Madame BAKHTI-ALOUT Sonia, Madame PONCET Alison, Monsieur TRAORE Samba, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur ASAADI Othman, Madame HADERBACHE Norha, Monsieur DRIF Azzedine, Madame EL MAHMOUDI Nazha, Monsieur GIRARDY Didier, Madame JANKOWSKI Cathy, Monsieur COTE Alexandre, Monsieur SQUINABOL François, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur PARRA Yves, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MAZNI Sadia, Madame CAMPAGNA Sylvie, Monsieur CHEVAL Jean-Marc, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame ELELOUE Edwige Nathalie, Monsieur ALOUT Rafik, Monsieur BELKEBIR Farid, Madame BERTE Mariata, Monsieur FONSECA Théo Alexandre, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame CAUCHEMEZ Claire, Monsieur ALLOUACHE Karim, Madame KOC Feryal

Absents excusés, ont donné procuration :

Monsieur SAGKAN Olivier Onur à Monsieur COTE Alexandre
Monsieur AMZEL Alexandre à Monsieur SQUINABOL François
Madame SAÏB-DAHLI Sissi à Madame JANKOWSKI Cathy
Madame CALAMBE Auriane à Monsieur DRIF Azzedine
Monsieur HENAO SANTA Andres à Monsieur PARRA Yves
Madame FABRIS Cristel à Monsieur FONSECA Théo Alexandre
Madame LE GOUALLEC Christelle à Monsieur GIBERT Patrick
Madame RODRIGUES Chanaz à Madame HADERBACHE Norha
Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur HERVE Stephen
Madame PIRABAHARAN Piremy à Monsieur COTTE Laurent
Madame LY Haouilly à Monsieur ALLOUACHE Karim

Absents :

Monsieur MATILI Mounir, Monsieur BARADJI Madigata, Madame AHMADOUCHI Fatine

Arrivée de Monsieur DRIF Azzedine à 19h17.

Arrivée de Monsieur ALLOUACHE Karim à 19h17.

Arrivée de Madame RODRIGUES Chanaz à 19h27.

Arrivée de Madame BAKHTI-ALOUT Sonia à 19h37.

Arrivée de Madame PIERRE Oldhynn à 20h16.

Arrivée de Madame LE GOUALLEC Christelle à 20h46.

Arrivée de Monsieur ALOUT Rafik à 21h10.

Départ de Madame KOC Feryal à 22h57. Elle a donné procuration à Monsieur BILLOTTE Christian.

Départ de Monsieur CHEVAL Jean-Marc à 23h05. Il a donné procuration à Monsieur GIRARDY Didier.

Départ de Madame EL MAHMOUDI Nazha à 23h11. Elle a donné procuration à Madame PONCET Alison.

Départ de Madame CAUCHEMEZ Claire à 23h25.

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur FONSECA Théo Alexandre a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

24 - PV Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2024

LE CONSEIL A APPROUVE le procès-verbal de la séance du 6 avril 2024.

24 - 1 Approbation du compte de gestion 2023

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2023 sur le budget principal par la comptable publique, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Unanimité

24 - 2 Approbation du compte administratif 2023

LE CONSEIL, CONSIDERANT que Monsieur Stephen HERVE, Maire, a quitté la séance, conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, CONSIDERANT que le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent COTTE, 1^{er} Maire-adjoint, en ce qui concerne l'approbation du compte administratif, dressé par Monsieur Stephen HERVE, Maire et ordonnateur, APRES EN AVOIR DELIBERE, A DONNE ACTE de la présentation du compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat de l'exercice			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice anté- rieur	Résultat ou solde
TOTAL DU BUDGET	126 271 377,23	130 642 227,39	3 905 361,66	8 276 211,82
Investissement	26 972 400,25	24 720 303,48	- 2 977 949,68	- 5 230 046,45
Dont 1068		3 100 000,00		
Fonctionnement	99 298 976,98	105 921 923,91	6 883 311,34	13 506 258,27

	Restes à réaliser		
	Dépenses	Recettes	Solde
TOTAL DES RAR	4 160 071,14	4 694 424,91	534 353,77
Investissement	3 341 072,94	4 694 424,91	1 353 351,97
Fonctionnement	818 998,20	-	- 818 998,20

	Résultat cumulé
TOTAL	8 810 565,59
Investissement	- 3 876 694,48
Fonctionnement	12 687 260,07

A CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, A RECONNU la sincérité des restes-à-réaliser, et A ARRETE les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

Pour : 35

Contre : 5 (BILLOTTE Christian, CAUCHEMEZ Claire, LY Haouly, ALLOUACHE Karim, KOC Feryal)

Non participés : 1 (HERVE Stephen)

24 - 3 Affectation définitive des résultats de l'exercice 2023

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE la reprise définitive des résultats de l'exercice 2023 et **A DECIDE** l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2023 de la façon suivante :

- En investissement : 3 876 694,48 € en 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »,
- En investissement : 5 230 046,45 € au 001 « déficit d'investissement reporté »,
- En fonctionnement : 9 329 083,34 € en 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Unanimité

24 - 4 Décision modificative n°1 - Budget principal

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville telle qu'annexée à la présente délibération et résumée ci-dessous :

Dépenses	DM1	Recettes	DM1
Opérations patrimoniales		Opérations patrimoniales	
Chapitre 041 - Nature 2313	2 000 000,00	Chapitre 041 - Nature 238	2 000 000,00
total investissement	2 000 000,00	total investissement	2 000 000,00

Unanimité

24 - 5 Subvention au Centre communal d'action sociale de Bondy et contribution au Syndicat intercommunal du cimetière

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A CONFIRME les propositions de subvention au CCAS de Bondy et de contribution au Syndicat intercommunal du cimetière, **A DECIDE** d'allouer des subvention et contribution pour l'année 2024 selon le détail ci-dessous :

- CCAS de la ville de Bondy : 600 000 euros
- Syndicat intercommunal du cimetière : 233 100 euros

A AUTORISE le versement de la subvention de 600 000 euros au CCAS pour l'exercice 2024, **A AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier, et **A PRECISE** que les dépenses correspondantes sont prévues au budget principal de la Ville.

Unanimité

24 - 6 Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A DECIDE de l'admission en non-valeur pour un montant de 46 995,92 euros, et **A DIT** que la dépense sera prélevée sur le chapitre 65 article 6541 « Créances admises en non-valeur ».

Unanimité

24 - 7 Autorisation du comptable public à rectifier le solde par opération d'ordre non budgétaire, concernant les pénalités de renégociation de la dette du Syndicat Mixte de Production De Chaleur (SMPDC)

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A AUTORISE la comptable publique à rectifier le solde des pénalités de renégociation de la dette du SMPDC, par opération d'ordre non budgétaire, par débit du compte 4817 « Indemnités de renégociation de la dette », et par crédit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés », pour la somme de 0,12 € selon le tableau ci-dessous :

	Débit 4817	Crédit 1068
Pénalités de renégociation de la dette du SMPDC	0,12 €	0,12 €

Unanimité

24 - 8 Autorisation du comptable public à procéder à des écritures d'ordre non budgétaires pour ajuster le remboursement des emprunts n° 4464 du CREDIT MUTUEL et 4428 du CREDIT AGRICOLE

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A DECIDE la régularisation du capital restant dû des 2 emprunts indiqués dans le tableau ci-dessous :

N° comptable	N° d'emprunt	Prêteur	Capital initial	Capital restant dû	Montant à comptabiliser par la comptable
4464	1027800596	CREDIT MUTUEL	5 000 000,00 €	2 562 500,30 €	6,61 €
4428	60262241921	CREDIT AGRICOLE	302 270,98 €	-0,01 €	0,01 €

A AUTORISE la comptable publique :

- pour l'emprunt n°4464 du CREDIT MUTUEL, à débiter le compte 1641 et à créditer le compte 1068 pour un montant de 6,61 €,
- pour l'emprunt n°4428 du CREDIT AGRICOLE, à créditer le compte 1641 et à débiter le compte 1068 pour un montant de 0,01 €.

Et **A PRECISE** que cette opération est neutre sur le résultat d'investissement et de fonctionnement.

Unanimité

24 - 9 Développement et mise à disposition du site de Roussines

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE l'instauration des tarifs suivants sur le site de Roussines :

- Location de la cuisine (réservée aux professionnels) : 200 €
- Petit déjeuner : 3,36 €

A AUTORISE la mise en place de cette tarification à compter du 1^{er} septembre 2024, **A AUTORISE** le Maire à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et **A PRECISE** que ces tarifs seront applicables selon les modalités précisées dans les tableaux de tarification voté par délibération n°DCM2024_038 du conseil municipal en date du 06 avril 2024.

Unanimité

24 - 10 Approbation du rapport sur l'utilisation du fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France 2023

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A ADOPTE le bilan présenté ci-dessous :

Domaine d'intervention (par fonction)	Nature de l'opération		Montant global	Dont FSRIF	%
	Equipement : Construction, travaux, acquisition de matériel...	Fonctionnement Subvention à une association, animation...			
Aménagement et services urbains (510 + 511 + 512 + 518)	458 744,98 €	3 529 120,27 €	3 987 865,25 €	2 193 325,89 €	55,0%
Voirie (845 + 847)	1 194 747,21 €	863 522,82 €	2 058 270,03 €	1 258 041,63 €	61,1%
Enseignement du premier degré (211 + 212 + 213)	464 151,59 €	5 972 156,56 €	6 436 308,15 €	3 539 969,48 €	55,0%
TOTAL	2 117 643,78 €	10 364 799,65 €	12 482 443,43 €	6 991 337,00 €	56%

Unanimité

24 - 11 Approbation de l'avenant n°1 à la convention de restauration municipale entre le Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN) et la ville de Bondy

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de restauration collective entre la ville de Bondy et le MEFSIN, tel qu'annexé à la présente délibération, **A AUTORISE** le Maire à signer cet avenant ainsi que les éventuels futurs avenants à la convention, et tout document administratif et comptable s'y rapportant, **A PRECISE** que les tarifs fixés sont intégrés au tableau des tarifs du restaurant du personnel de l'Hôtel de Ville, et **A PRECISE** que les recettes sont inscrites au budget principal de la Ville.

Unanimité

24 - 12 Approbation de l'avenant à la convention entre la société E2S SCOP Petite Enfance et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis (CAF)

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE l'avenant à la convention relative à la structure multi-accueil itinérante Soli'Mômes entre la société E2S SCOP Petite Enfance, la CAF de la Seine-Saint-Denis et la ville de Bondy, annexé à la présente délibération, et **A AUTORISE** le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

Unanimité

24 - 13 Approbation de la labellisation Aide aux Vacances Enfants "AVE" et autorisation de signer les conventions VACAF et Pass Colo

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE la convention de partenariat relative à la labellisation AVE et au dispositif VACAF, entre la CAF de la Seine-Saint-Denis et la ville de Bondy, telle qu'annexée à la présente délibération, **A AUTORISE** le Maire à signer la convention VACAF et ses éventuels avenants ainsi que tout document s'y rapportant, et **A AUTORISE** le Maire à signer la convention Pass Colo à venir et ses éventuels avenants ainsi que tout document s'y rapportant.

Unanimité

24 - 14 Prime exceptionnelle forfaitaire de pouvoir d'achat

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A DECIDE d'instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics de la commune, **A DECIDE** que la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents remplissant les conditions réglementaires et selon les modalités ci-dessous :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	330 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	275 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	220 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	165€
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	165€
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	110 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	110 €

Et **A PRECISE** que la prime sera versée en une seule fois et que les crédits d'un montant de 240 000 euros sont inscrits au budget communal.

Unanimité

24 - 15 Dispositif de continuité de service et mise en place d'un service minimum effectué par le personnel communal en cas de grève

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A DECIDE de la mise en œuvre d'un service minimum du personnel communal en cas de grève dans les conditions limitatives détaillées en annexe, qui défissent à la fois les objectifs du dispositif de continuité de service retenu et les conditions de sa mise en œuvre opérationnelle, **A PRIS ACTE** que dans le cadre du dialogue social et des instances paritaires, le travail engagé de concertation visant à affiner les conditions de déploiement et de mise en œuvre de ce dispositif pourra faire l'objet de modifications à intervenir au terme des travaux menés, et **A DECIDE** que ces dispositions prendront effet à compter du 1^{er} juillet 2024.

Pour : 37

Contre : 5 (BILLOTTE Christian, CAUCHEMEZ Claire, LY Haouilly, ALLOUACHE Karim, KOC Feryal)

24 - 16 Remboursement d'une aide du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) à un agent

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A AUTORISE le remboursement de l'aide n°01AKP371240208105910 de 890 euros, accordée par le FIPHFP, à Monsieur Jacques ROBERT, et **A PRÉCISE** que ces crédits sont inscrits au budget communal.

Unanimité

24 - 17 Adoption du dispositif de conventions d'aménagement d'emploi (CAE) pour les sportifs de haut niveau

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A DECIDE d'approuver le dispositif de conventions d'aménagement d'emploi pour les sportifs de haut niveau, et **A AUTORISE** le Maire à signer les conventions à venir.

Unanimité

24 - 18 Mode de gestion du mobilier urbain publicitaire

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE, après examen du rapport de présentation, le principe de la concession comme mode de gestion du mobilier urbain publicitaire, **A APPROUVE** les principales caractéristiques de la concession telles qu'elles figurent dans le rapport annexé à la présente délibération, et **A AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre les mesures de publicité et de mise en concurrence conformément aux articles L. 1411-1 du code général des collectivités territoriales, ainsi qu'à signer tous les actes de procédures nécessaires à la passation du contrat de délégation de service public.

Unanimité

24 - 19 Exonération de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure de la concession relative à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A EXONERE le concessionnaire de la concession relative à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

Unanimité

24 - 20 Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études d'opportunité de déploiement d'un réseau de chaleur et de la mutualisation des réseaux de chaleur des villes des Pavillons-sous-Bois et de Bondy

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE la convention de maîtrise d'ouvrage concernant la réalisation d'études d'opportunité d'un déploiement d'un réseau de chaleur et de mutualisation des réseaux de chaleur sur les villes des Pavillons-sous-Bois et de Bondy, et **A AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que tout document d'y rapportant.

Unanimité

24 - 21 Concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction du marché Suzanne Buisson - Composition du jury

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A DECIDE que le jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du marché Suzanne Buisson est composé :

- Des membres de la commission d'appel d'offre, avec voix délibérative, désignés par délibération du conseil municipal en date du 12 février 2022.
- Des élus suivants, avec voix consultative, impliqués dans le projet par leur délégation :
 - l'adjoint au Maire en charge de la transition écologique, du développement durable et du cadre de vie : Monsieur Laurent COTTE,
 - l'adjoint au Maire en charge des grands projets d'aménagement et de l'urbanisme : Monsieur Onur SAGKAN.
- Des personnes suivantes, avec voix délibérative, en qualité de membres disposant des mêmes qualifications ou d'une qualification équivalente à celle qui sera exigée pour les candidats :
 - Monsieur Sebastien CHABERT – architecte,
 - Monsieur Raphaël HOYET – urbaniste,
 - Madame Elise LOEWENTHAL – urbaniste,
 - Madame Emilie BARTOLO – architecte.

A AUTORISE la prise en charge des vacations et frais de déplacements de membres libéraux du jury, **A AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs au concours de maîtrise d'œuvre, et **A PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget.

Unanimité

24 - 22 Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commande pour la passation d'un marché de fourniture et de gestion de périodiques papiers et électroniques

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE la convention constitutive d'un groupement de commande pour la passation d'un marché de fourniture et de gestion de périodiques papiers et électroniques, telle qu'annexée à la présente délibération, et A AUTORISE le Maire à signer la convention, ses éventuels avenants et tout document s'y rapportant.

Unanimité

24 - 23 Délégation de service public du stationnement sur voirie et en ouvrage - Rapport annuel d'activité 2023

LE CONSEIL A PRIS ACTE du rapport d'activité 2023 relatif à la délégation du service public du stationnement sur voirie et en ouvrage de la ville de Bondy, présenté par INDIGO.

PREND ACTE

24 - 24 Délégation de service public de production et de distribution d'énergie calorifique - Rapport annuel d'activité 2023

LE CONSEIL A PRIS ACTE du rapport d'activité 2023 relatif à la délégation du service public de production et de distribution d'énergie calorifique de la ville de Bondy présenté par la Société Thermique de Bondy (GROUPE CORIANCE).

PREND ACTE

24 - 25 Délégation de service public d'exploitation de la Halle et des marchés forains - Rapport annuel d'activité 2023

LE CONSEIL A PRIS ACTE du rapport d'activité 2023 relatif à la délégation du service public d'exploitation de la Halle et des marchés forains de la ville de Bondy présenté par la SEMACO.

PREND ACTE

24 - 26 Comité du Syndicat Intercommunal pour la Production et la Livraison Alimentaire pour la Restauration Collective (SIPLARC) : désignation d'un représentant suppléant

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE à l'unanimité le vote à main levée, A DECIDE Madame Alison PONCET comme représentante suppléante au comité du SIPLARC en remplacement de Madame Nazha EL MAHMOUDI, et A PRECISE que les représentants de la Ville au comité du SIPLARC sont désormais les suivants :

Représentants titulaires :

- Madame Sonia BAKHTI-ALOUT
- Monsieur Théo FONSECA
- Madame Sissi SAÏB-DAHLI

Représentants suppléants :

- Monsieur Samba TRAORE
- Madame Alison PONCET

Unanimité

Non participés : 5 (BILLOTTE Christian, CAUCHEMEZ Claire, LY Haouilly, ALLOUACHE Karim, KOC Feryal)

24 - 27 Garantie d'emprunt accordée à IMMOBILIERE 3F pour la construction de 15 logements locatifs intermédiaires situés 36 rue Fontaine

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A ACCORDE, pour le compte de la Ville, sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement des 2 lignes de prêt d'un montant total de 2 558 000,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières du contrat de prêt n°158015 joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération. **A PRECISE** que la garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 558 000,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. **A ACCORDE**, pour le compte de la Ville, la garantie pour la durée totale de chacune des lignes du Prêt et jusqu'au complet remboursement de l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. **S'EST ENGAGE**, sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la CDC, à se substituer dans les meilleurs délais à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. **S'EST ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt. **A APPROUVE** la convention de réservation de logements entre IMMOBILIERE 3F et la ville de Bondy, telle qu'annexé à la présente délibération. Et **A AUTORISE** le Maire à signer la convention de réservation ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Unanimité

24 - 28 Garantie d'emprunt accordée à SEQENS pour l'acquisition de 83 logements dont 26 logements sociaux situés 6-10 avenue Jules Ferry à Bondy

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A ACCORDE, pour le compte de la Ville, sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des 6 lignes de prêt d'un montant total de 2 951 957,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières du contrat de prêt n°155275, annexé à la présente délibération et faisant partie intégrante de la présente délibération. **A PRECISE** que la garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 951 957,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. **A APPORTE**, pour le compte de la Ville, la garantie pour la durée totale de chacune des lignes du Prêt et jusqu'au complet remboursement de l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. **S'EST ENGAGE**, sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la CDC, à se substituer dans les meilleurs délais à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. **S'EST ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt. **A VALIDE** la convention de garantie et de réservation de logements telle qu'annexée à la présente délibération. Et **A AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

Unanimité

24 - 29 Convention de transfert de gestion de la ville de Bondy au profit de la Société des Grands Projets relative au domaine public communal situé dans le secteur de la Gare de Bondy

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE la convention de transfert de gestion entre la Société des Grands Projets et la ville de Bondy, telle qu'annexée à la présente délibération, et **A AUTORISE** le Maire à signer la convention, ainsi que tout document relatif à ce transfert de gestion.

Pour : 39

Abstentions : 3 (BILLOTTE Christian, CAUCHEMEZ Claire, KOC Feryal)

24 - 30 Scission de copropriété 55 rue Louis Auguste Blanqui - Sortie d'un lot de copropriété appartenant à la ville de Bondy et acquisition de l'emprise de terrain afférente

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A AUTORISE l'acquisition par la ville de Bondy de l'emprise foncière de 385 m² à détacher de la parcelle cadastrée à la section AC n° 46 d'une contenance de 3381 m² sur laquelle est assis le lot n°81 au prix d'un euro symbolique, **A AUTORISE** le Maire à signer l'acte d'acquisition de cette emprise de terrain de 385m², **A AUTORISE** le classement par anticipation du terrain dans le domaine public communal à l'issue des travaux d'aménagement du square urbain familial clos, **A AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la scission de copropriété et de régularisation foncière qu'il sera nécessaire d'établir dans le cadre du projet de scission du lot n°81 de la copropriété du 55 rue Louis Auguste Blanqui à Bondy, et **A PRECISE** que l'ensemble des dépenses relatives à cette opération (frais de notaire, de géomètre et de syndic...) sera à la charge de la ville de Bondy et inscrit au budget principal de la Ville.

Unanimité

Non participés : 1 (CAMPAGNA Sylvie)

24 - 31 Désaffectation et déclassement par anticipation de la voirie communale dénommée Allée Surcouf en vue de sa cession au profit de la société Les Nouveaux Constructeurs

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A DECIDE de prononcer par anticipation la désaffectation et le déclassement effectifs de l'emprise de voirie communale correspondant à l'allée Surcouf représentant une superficie d'environ 307 m², **A AUTORISE** la cession de cette voie au prix de 54 000 euros, conformément à l'évaluation domaniale du 15 janvier 2024, et **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de cession à intervenir et tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Pour : 26

Contre : 5 (BAKHTI-ALOUT Sonia, CAMPAGNA Sylvie, CHEVAL Jean-Marc, LY Haouilly, ALLOUACHE Karim)

Abstentions : 10 (SAÏB-DAHLI Sissi, GIRARDY Didier, JANKOWSKI Cathy, FERRAND Jacques, ELELOUE Edwige Nathalie, ALOUT Rafik, BELKEBIR Farid, BERTE Mariata, CAUCHEMEZ Claire, KOC Feryal)

Non participés : 1 (CAMARA Smaila)

24 - 32 Régularisation du domaine public déclassé concernant une emprise de terrain située au 36 rue Fontaine à Bondy au prix d'un euro

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A AUTORISE la régularisation du déclassement d'une ancienne emprise de voie de la rue Fontaine localisée à ce jour sur les parcelles F n°87 et F n°88, appartenant à la société Immobilière 3F, ainsi que son enregistrement auprès des services de l'État, au prix d'un euro symbolique, et **A AUTORISE** le Maire à signer le document d'arpentage et tout acte nécessaire à la régularisation de cette emprise de terrain déclassée du domaine public.

Unanimité

24 - 33 Restitution d'un terrain nu au 13 allée de la Fauvette à Bondy aux consorts Tourtois

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A AUTORISE la restitution du terrain nu situé 13 allée de la Fauvette, cadastré à la section AL n°20, d'une superficie de 294 m², au profit des consorts TOURTOIS, et **A AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Unanimité

24 - 34 Actualisation du règlement des parcs et squares de la ville de Bondy

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE l'actualisation du règlement de fonctionnement des parcs et squares de la ville de Bondy, amendé en séance du conseil municipal, tel qu'annexé à la présente délibération, et **A AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Unanimité

24 - 35 Approbation de la convention 2024 de partenariat entre le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles en Seine-Saint-Denis (CIDFF93) et la ville de Bondy

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE la convention de partenariat entre la ville de Bondy et le CIDFF93 pour l'année 2024, telle que présentée en annexe, **A AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant, **A APPROUVE** le versement d'une participation financière d'un montant de 8 800 euros au CIDFF93 pour l'année 2024, et **A PRECISE** que la dépense sera inscrite sur le budget principal de la ville de Bondy.

Unanimité

24 - 36 Approbation de la convention partenariale entre la CPTS Bobigny-Bondy et la ville de Bondy pour une participation financière au poste de la diététicienne du CMS

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE la nouvelle convention de partenariat entre le CPTS et la ville de Bondy conclue pour une durée d'un an, telle qu'annexée à la présente délibération, **A AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant, et **A PRECISE** que la recette de 24 000 euros est inscrite au budget communal.

Unanimité

24 - 37 Approbation des conventions du Fonds d'Intervention Régionale (FIR) pour la participation financière de l'Agence Régionale de Santé (ARS) au financement de 3 projets en santé de la ville de Bondy

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE les 3 conventions relatives à la participation financière de l'ARS, telles qu'annexées à la présente délibération, **A AUTORISE** le Maire à signer les conventions et tout document s'y rapportant, et **A PRECISE** que les recettes à encaisser seront inscrites au budget communal 2024.

Unanimité

24 - 38 Approbation de la convention cadre pluriannuelle relative au renouvellement du label de la Cité éducative de la ville de Bondy

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE la convention cadre pluriannuelle relative au renouvellement du label de la cité éducative de la ville de Bondy, telle qu'annexée à la présente délibération, et **A AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Unanimité

24 - 39 Approbation de la convention de participation financière de la commune de Bondy au fonctionnement des classes maternelles et élémentaires de l'école privée de l'Assomption

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A FIXE les montants de la prise en charge des frais de scolarité des élèves bondynois scolarisés au sein du groupe scolaire privé de l'Assomption à 820 euros par élève pour les classes élémentaires et à 1 300 euros par élève pour les classes maternelles, **A PRECISE** que, chaque année, cette somme sera calculée et versée en fonction du nombre d'élèves bondynois inscrits à la rentrée scolaire du mois de septembre, **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention, annexée à la présente délibération, ainsi que tout document s'y rapportant, et **A PRECISE** que la dépense sera prélevée sur le budget principal.

Pour : 37

Abstentions : 1 (CAUCHEMEZ Claire)

Non participés : 4 (GIRADY Didier, CHEVAL Jean-Marc, CAMARA Smaila, RODRIGUES Chanaz)

24 - 40 Adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) et désignation de représentants

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE l'adhésion de la ville de Bondy au RFVAA, **A APPROUVE** le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 1 000 euros (déterminé par le nombre d'habitants de la Ville), **S'EST ENGAGE** à respecter la charte et les valeurs de l'association, présentées dans le document annexé à la présente délibération, **A AUTORISE** le Maire à signer la charte ainsi que tout document se rapportant à cette adhésion, **A APPROUVE**, à l'unanimité, le vote à main levée, et **A DESIGNNE** Madame Nezha DECOURRIERE représentante titulaire et Madame Sissi SAIB-DAHLI représentante suppléante de la ville de Bondy au sein de l'association.

Unanimité

Non participés : 5 (BILLOTTE Christian, CAUCHEMEZ Claire, LY Haouully, ALLOUACHE Karim, KOC Feryal)

24 - 41 Conseil d'administration du comité départemental de Seine-Saint-Denis Tourisme : désignation de représentants

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE, à l'unanimité, le vote à main levée, **A DESIGNNE** pour représenter la ville de Bondy au sein du conseil d'administration du comité départemental de Seine-Saint-Denis Tourisme :

- Monsieur Farid BELKEBIR en tant que représentant titulaire,
- Monsieur Othman ASAADI en tant que représentant suppléant.

Unanimité

Non participés : 4 (BILLOTTE Christian, LY Haouully, ALLOUACHE Karim, KOC Feryal)

24 - 42 Approbation de la convention Cursus Chœur principal de la Maîtrise de Radio France au Collège Pierre Brossolette de Bondy (2024-2028) : Enseignement des collégiens maîtrisiens

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE la convention entre la Maîtrise de Radio France, la DSDEN, Est Ensemble, le Collège Pierre Brossolette et la ville de Bondy relative au Cursus Chœur Principal, telle qu'annexée à la présente délibération, et **A AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Unanimité

24 - 43 Approbation de la convention d'objectifs et de moyens entre l'association La Maison des Jonglages et la ville de Bondy

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE la convention d'objectifs pluriannuels entre l'association La Maison des Jonglages et la ville de Bondy, telle qu'annexée à la présente délibération, et **A AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Pour : 37

Contre : 2 (LY Haouly, ALLOUACHE Karim)

Abstentions : 2 (BILLOTTE Christian, KOC Feryal)

24 - 44 Approbation de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des Villes du territoire d'Est Ensemble de la billetterie ouverte pour les jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE l'avenant à la convention de mise à disposition des villes du territoire d'Est Ensemble de la billetterie ouverte pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, telle qu'annexée à la présente délibération, **A AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant, et **A PRECISE** que les dépenses sont inscrites au budget communal.

Unanimité

24 - 45 Approbation de la convention entre la Métropole du Grand Paris et la ville de Bondy relative à l'allocation et la diffusion de billets pour les jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE la convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et la ville de Bondy, telle qu'annexée à la présente délibération, et **A AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Unanimité

24 - 46 Approbation de la convention de subvention « Soutien régional aux Célébrations des JOP » entre la Région Ile-de-France et la ville de Bondy

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE la convention de financement entre la Région Ile-de-France et la ville de Bondy, telle qu'annexée à la présente délibération, et **A AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Unanimité

24 - 47 Régularisation du budget de l'année 2021

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A ADOPTE le budget de la Ville de Bondy pour l'année 2021 s'équilibrant en recettes et en dépenses et se présentant comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	35 331 100,65	41 319 870,86
*		*	*
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	4 855 147,95	5 502 257,45
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 6 635 879,71	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		46 822 128,31	46 822 128,31
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	99 089 860,33	97 905 141,91
*		*	*
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	2 244 978,44	1 231 792,52
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 197 904,34
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		101 334 838,77	101 334 838,77
TOTAL DU BUDGET (4)		148 155 967,08	148 155 967,08

A AUTORISE l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite des conditions définies dans l'instruction M57, et **A APPROUVE** les décisions modificatives n°1 et 2 du budget principal de la Ville, telles qu'annexées à la présente délibération.

Pour : 37

Abstentions : 4 (BILLOTTE Christian, LY Haouilly, ALLOUACHE Karim, KOC Feryal)

En outre, le conseil municipal a été informé de la décision de Monsieur le Maire, prise en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- **N°D2024_002** : Mouvements de crédits entre chapitres au sein d'une même section

Les délibérations du conseil municipal et les rapports au vu desquelles elles ont été adoptées sont consultables sur le site internet de la ville de Bondy.

Il est rappelé que les délibérations du conseil municipal peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'État.

RIEN N'ETANT PLUS A L'ORDRE DU JOUR
LA SEANCE EST LEVEE A 00H03.

Stephen HERVE
Maire de Bondy
Conseiller régional




Théo FONSECA
Conseiller municipal
Secrétaire de séance

